INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

ADHESION

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

2027

IMPORTANT !

A remplir lisiblement recto-verso

ou bien remplir directement le formulaire en ligne en suivant le QR code ou ce lien : https://www.irma-grenoble.com/02institut/03adhesion_index.php

INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure

Adresse

Code postal

Ville

Code Chorus

N° engagement

SIRET

Téléphone

LISTE DE VOS DESTINATAIRES : Élus, agents, collaborateurs...

En indiquant vos coordonnées, vous serez abonné à la veille documentaire hebdomadaire "Risques Hebdo", à la lettre de l'IRMa et à notre revue Risques Infos. Vous serez aussi invité à nos événements et webinaires. Merci de cocher ci-dessous un contact privilégié qui recevra les échanges courants avec l'IRMa et la convocation à l'Assemblée Générale annuelle.

Contact privilégié	Type de contact	Prénom Nom	Fonction / Mandat	adresse mail
	Maire / Président·e / Directeur·rice /			
	Interlocuteur Risques			
	Contact Administratif			

Si vous souhaitez ajouter d'autres noms, contactez-nous.

Remplir la suite...

MONTANT DE VOTRE COTISATION (Cochez la case correspondante)

Cotisation valable du 1er janvier au 31 décembre 2027
Si vous êtes une commune ou une intercommunalité précisez le nombre d'habitants selon la population au 31 décembre 2026 :
_____habitants

Type de structure	Montant 2027 (non assujetti à la TVA)	Cochez
Commune < 2 000 habitants	95 €	
Commune de 2 000 à 5 000 habitants	185 €	
Commune de 5 000 à 10 000 habitants	260 €	
Commune > 10 000 habitants	465 €	
EPCI < 50 000 habitants	530 €	
EPCI de 50 000 à 400 000 habitants	600 €	
EPCI > 400 000 habitants	680 €	
Département, Région, collectivité à statut particulier, services de l'Etat, Gouvernement et Etat. (Collectivité à statut particulier : Ville de Paris, Métropole de Lyon, Collectivité de Corse, Collectivité européenne d'Alsace, collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane, Département-Région de Mayotte)	650 €	
Syndicat de rivière et EPTB	380 €	
Etablissement public, centre de recherche, laboratoire, université, IUT, école supérieure...	360 €	
Etablissement scolaire (école, collège, lycée) public et privé	80 €	
Industriel, entreprise, secteur privé	600 €	
Association	145 €	
Particulier	45 €	
Adhésion de soutien - réservée aux particuliers (accès limité aux services de l'IRMa / pas d'abonnement à Risques Hebdo)	20 €	
Etudiant	15 €	

Est-ce votre 1ere année d'adhésion à l'IRMa ? Si oui, cochez ☐ Cachet

Si c'est votre première adhésion, elle sera définitive après validation du Conseil d'Administration de l'IRMa.

_____/_____/20___ Signature

LISTE DES STRUCTURES ADHERENTES EN 2026

L'Institut des Risques Majeurs est constitué d'un réseau important dans le secteur des risques majeurs avec 330 adhérents (collectifs et individuels) et plus de 2400 élus et professionnels.
Si vous souhaitez consulter la liste des adhérents de 2026, cliquer sur ce lien ou sur le QR code
https://www.irma-grenoble.com/PDF/02institut/liste_adherents_2026.pdf

Qui peut adhérer à l'Institut des Risques Majeurs ?

Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, syndicats mixtes ...), EPTB, EPAGE, syndicats de rivière, Conseils départementaux et régionaux, Etablissements publics, Entreprises, Associations, Acteurs de l'éducation et de la recherche Professionnels de la prévention des risques majeurs.
Si vous êtes un particulier ou étudiant, bénéficiez de tarifs adaptés.

CONTACT ADHESION

Emmanuelle Hugot - 04 76 47 46 44 - emmanuelle.hugot@irma-grenoble.com

« Les informations recueillies sur ce bulletin sont traitées par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble, responsable de traitement. Elles servent à gérer votre adhésion et sa facturation, à vous adresser les publications réservées aux adhérents (Risques Hebdo, Risques Infos) et à vous informer des activités de l'association (assemblée générale, webinaires, journées techniques, formations, newsletters ...). Ce traitement repose sur l'exécution de votre adhésion et sur l'intérêt légitime de l'association. Les données sont destinées aux seuls services de l'IRMa et, le cas échéant, à ses prestataires techniques (routage, hébergement). Elles ne sont ni vendues ni cédées. Elles sont conservées pendant la durée de l'adhésion puis trois ans après son terme ; les données comptables sont conservées dix ans. Le nom de votre structure figure dans la liste des adhérents publiée sur notre site, sauf opposition de votre part : ☐ je ne souhaite pas que ma structure y figure. La structure signataire s'engage à informer les personnes dont elle communique les coordonnées. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés modifiée, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité de ses données, qu'elle peut exercer auprès de irma@irma-grenoble.com. Chacun peut se désabonner à tout moment via le lien présent dans chaque envoi. En cas de difficulté, une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).